COMMUNE DE FILLINGES

<u>LISTE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION</u> DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six juillet, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 22 juillet 2022

Nombre de conseillers municipaux :

en exercice : 23

présents

: 9

votants

: 17

<u>PRESENTS</u>: Mesdames, Messieurs **ABBÉ-DECARROUX** David, **ALIX** Isabelle, **BOUVET** Pascal, **CHENEVAL** Paul, **FOREL** Bruno,

FRIOLL ABDALLAH Catherine, GUIARD Jacqueline, MANSAY Laurent,

OURDOUILLIÉ Christophe.

EXCUSES: Mesdames, Messieurs BERTHET Guersande qui donne procuration à

Monsieur BOUVET Pascal, BOURGEOIS Lilian qui donne procuration à Monsieur MANSAY Laurent, CACHELEUX Franck qui donne procuration à Monsieur FOREL Bruno, CHENEVAL Alexia qui donne procuration à Monsieur CHENEVAL Paul, DEVILLE Alexandra qui donne procuration à Monsieur FOREL Bruno, DUBOIS Gaëlle, MARQUET Marion qui donne procuration à Madame ALIX Isabelle, REIGNEAU Christophe, SALOU Muriel qui donne

procuration à Monsieur BOUVET Pascal, **SERMONDADAZ** Nathalie, **WEBER** Olivier qui donne procuration à Madame ALIX Isabelle.

<u>ABSENTS</u>: Mesdames, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **HAASE** Guillaume, **LAHOUAOUI** Abdellah.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

N° de délibération	Objet de la Délibération	Décision
N° 01 - 07 - 2022	Compte-rendu de Monsieur le Maire concernant les décisions prises par lui, en tant qu'autorité délégataire en application des articles l 2122-22 et l 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales	Cette délibération ne donne pas lieu à décision.
N° 02 - 07 - 2022	Dossiers d'urbanisme	Cette délibération ne donne pas lieu à décision.

N° 03 - 07 - 2022	Convention de mise à disposition de personnel avec la MJCI (Maison des Jeunes et de la Culture Intercommunale) « Les Clarines »	Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve par 17 voix la délibération.
N° 04 - 07 - 2022	Débat sur les orientations du Règlement Local de Publicité	Cette délibération ne donne pas lieu à décision. Le Conseil Municipal prend acte que le débat a eu lieu.
N° 05 - 07 -2022	Autorisation de signer une promesse de vente	Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve par 17 voix la délibération.
N° 06 - 07 -2022	Office National des Forêts - Proposition d'état d'assiette pour la campagne 2023	Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve par 17 voix la délibération.

Affichée le 28 juillet 2022

Mis en ligne le 28 juillet 2022